

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 989^e séance tenue le mardi 18 octobre 2005,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La provost, et vice-rectrice—Affaires académiques, Mme Maryse Rinfret-Raynor; la vice-rectrice—Vie étudiante, Mme Martha Crago; le vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; le vice-provost et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. André Ferron, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, Mme Claudette T. Cloutier, Mme Caroline Fortin, M. Olivier Sylvestre; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Fernand Boucher, Mme Louise-Hélène Richard.

INVITÉ : M. Roger Martin, directeur, Service du développement des programmes, École Polytechnique, pour la délibération CE-989-6.

ABSENTS : Le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur—Développement et relations avec diplômés, M. Guy Berthiaume, le vice-recteur—Administration et finances, M. Claude Léger, le vice-recteur—recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Huy Ong, M. Réjean Poirier, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Louise Béliveau, M. Jacques Gresset, M. Sang Nguyen; un étudiant, M. Christian Bélaïr; des observateurs, M. Raymond Lalonde, M. Denis Marchand.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Maryse Rinfret-Raynor souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Mme Martha Crago, vice-rectrice—Vie étudiante, M. Jacques Frémont, vice-recteur—International et responsable des études supérieures, M. Jean Duhaime, doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean Sirois, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, M. Huy Ong, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de pharmacie, Mme Claudette T. Cloutier, nommée membre étudiante (AGEEFEP), M. Denis Marchand, membre observateur par sa fonction de directeur du Bureau de recherche institutionnelle—BRI. Mme Rinfret-Raynor souhaite également la bienvenue à Mme Francine Verrier, siégeant à titre de secrétaire de la Commission des études par sa fonction de secrétaire générale de l'Université.

CE-989-1

Ordre du jour

CE-989-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 988^e séance tenue le 30 mai 2005
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Composition de la Commission des études
 - Nomination d'un membre observateur
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Certificat et d'un programme court en ingénierie
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences
 - Département de psychologie
 - Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeur et de Mineur en psychologie

7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté des études supérieures
 - Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études—de juin 2004 à mai 2005
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-989-2	<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u>	CE-989-2
	<p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>la Commission des études adopte le procès-verbal de la 988^e séance tenue le 30 mai 2005, tel que présenté.</p>	
CE-989-3	<u>AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX</u>	CE-989-3
	<p>La liste des affaires découlant a été acheminée aux membres.</p>	
CE-989-4	<u>INFORMATION ET QUESTIONS</u>	CE-989-4
CE-989-4.1	<u>Faits saillants 2004-2005</u> A-33/989 ^e /405	CE-989-4.1
	<p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>La Commission des études reçoit les Faits saillants pour l'année 2004-2005, conformément au document A-33/989^e/405.</p>	
CE-989-4.2	Délégations de pouvoirs aux Conseil de faculté Bilan 2004-2005 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires <hr/> A-33/989 ^e /406	CE-989-4.2
	<p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>La Commission des études reçoit le document <i>Délégations de pouvoirs aux Conseil de faculté—Bilan 2004-2005 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires</i>, conformément au document A-33/989^e/406.</p>	
CE-989-4.3	Projets transmis par la Commission des études au vice-recteur à la planification et aux relations internationales <hr/> A-33/989 ^e /407	CE-989-4.3
	<p>Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>La Commission des études reçoit le tableau sur les projets transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2004-2005, conformément au document A-33/989^e/407.</p>	

CE-989-4.4

Journée de grève des professeurs

CE-989-4.4

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal—SGPUM tiendra une journée de grève demain, le 19 octobre. Il s'agira de la première de six journées de grève que le syndicat a convenu, par vote, de tenir au cours des prochaines semaines. Mme Rinfret-Raynor signale que dans le cadre de ce conflit, l'Université s'assurera de favoriser des communications actives avec l'ensemble de la communauté universitaire, afin de réduire les inconvénients que pourront subir les étudiants et les membres du personnel en regard de cette situation. Dans cette perspective, le site web de l'Université a été doté d'une page d'information sur ce conflit. Dans le cas de la tenue de journées de grève, l'Université indique que tous les cours dispensés par les professeurs membres du SGPUM ainsi que les activités dont ils sont responsables ne seront pas assurés. Par contre, les autres enseignants de l'Université ne relevant pas de ce syndicat (dont les chargés de cours, les professeurs de clinique, les superviseurs de stage, les auxiliaires d'enseignement et de recherche, etc.) ne seront pas touchés par cet arrêt de travail, et les autres activités de l'Université seront maintenues : ainsi, les bibliothèques, la cafétéria et les services resteront accessibles aux usagers. Diverses mesures d'information seront également appliquées. Une réunion est prévue avec les doyens, à la suite de cette séance de la Commission, afin de déterminer d'autres mesures et modalités d'information qui permettront de diminuer les impacts de cette situation.

CE-989-4.5

État des admissions et des inscriptions

CE-989-4.5

M. Fernand Boucher présente des données récentes, sur les processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs au trimestre d'automne 2005 montrent une diminution importante du volume de demandes d'admission aux programmes de premier cycle, alors que le nombre de demandes d'admission aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente a augmenté. Ces résultats calculés en EETC se traduisent par une légère diminution par rapport à ceux de l'année dernière à la même période. Par ailleurs, le processus de désinscription des étudiants présentant un dossier incomplet est en cours, et pourra donner lieu à une diminution du nombre d'inscriptions. Considérant toutefois qu'un certain nombre des étudiants concernés régularise leur situation, les résultats définitifs pourront probablement être rétablis de manière à maintenir le résultat en EETC.

Les résultats relatifs à l'admission et à l'inscription à des programmes de la Faculté des études supérieures pour le trimestre d'automne 2005 montrent une augmentation d'une proportion de 4 % pour les programmes de deuxième cycle, et de 8 % pour les programmes de troisième cycle.

Les résultats relatifs aux demandes d'admission pour le trimestre d'hiver 2006 présentent une augmentation importante. On devra vérifier si les écarts observés par rapport aux résultats de l'année dernière à la même date n'auraient pas découlé de retards survenus dans le déroulement des processus en raison de l'implantation de la numérisation des dossiers d'admission, qui était alors en cours.

CE-989-5

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

CE-989-5

CE-989-5a)

Nomination de la vice-rectrice adjointe—Études
à titre de membre observateur

CE-989-5a)

Mme Maryse Rinfret-Raynor explique que les responsabilités de la vice-rectrice adjointe—Études en regard des études et en tant que présidente de la Sous-commission du premier cycle justifient sa participation aux séances de la Commission des études. Conformément aux pouvoirs conférés à la Commission dans la désignation d'observateurs, Mme Rinfret-Raynor invite les membres à se prononcer sur la nomination de Mme Hélène David à titre de membre observateur.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Hélène David, vice-rectrice adjointe—Études, à titre de membre observateur.

CE-989-5b) Retrait d'un poste de membre observateur CE-989-5b)

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle que M. Pierre Jalbert avait été désigné membre observateur à la Commission des études en regard de sa fonction d'adjoint au vice-recteur exécutif, lequel était alors responsable de la coordination du secteur académique. Cette fonction n'ayant plus cours dans la nouvelle structure de direction, il convient de retirer ce poste de la composition de la Commission.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte du retrait du poste de membre observateur réservé à l'adjoint au vice-recteur exécutif, dans ses principes de composition.

CE-989-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-989-6

CE-989-6.1 École Polytechnique CE-989-6.1
- Création d'un programme de Certificat et d'un
 programme court en ingénierie

A-33/989^e/408 et 408.1

Le projet mentionné avait été inscrit sous réserve de la recommandation de la Sous-commission du premier cycle; celle-ci a émis sa recommandation d'approbation, à la suite d'une consultation écrite tenue le 13 octobre dernier; le rapport de la Sous-commission a été déposé en séance.

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Roger Martin et M. Pierre G. Lafleur à présenter le projet mentionné.

Le programme de Certificat, de 30 crédits, et le programme court, de 15 crédits, en ingénierie permettront de disposer d'une structure de formation adéquate à recevoir certaines catégories d'étudiants, plus particulièrement les étudiants provenant d'institutions françaises avec lesquels l'École Polytechnique a établi des ententes dans le cadre de programmes d'échange. Dans ce cadre, l'École reçoit environ 400 étudiants par année. Ces structures de formation pourront également répondre aux besoins de formation d'autres catégories de clientèles, dont des étudiants libres inscrits à temps partiel dans un but de formation continue, ou des étudiants venant de terminer un programme de baccalauréat en ingénierie—à l'École Polytechnique ou dans une autre institution— et désirant acquérir une formation complémentaire, à temps complet ou à temps partiel. L'établissement de cette structure de programme a été envisagé à la suite de la définition de nouvelles des règles de financement par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (*Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*).

La structure du programme de Certificat comporte 30 crédits répartis selon un maximum de 6 crédits (de 0 à 6 crédits) de cours de langues, un maximum de 6 crédits (de 0 à 6 crédits) de cours du niveau des études supérieures, et un minimum de 18 crédits (de 18 à 30 crédits) de cours du Baccalauréat. La structure du programme court comporte 15 crédits répartis selon un maximum de 3 crédits (de 0 à 3 crédits) de cours de langues, un maximum de 3 crédits (de 0 à

3 crédits) de cours du niveau des études supérieures, et un minimum de 9 crédits (de 9 à 15 crédits) de cours du Baccalauréat. Des conditions d'admissibilité et des règles de diplomation spécifiques ont été précisées pour la reconnaissance de chacun des cheminements (certificat ou attestation de programme court).

Il est précisé que l'École Polytechnique participe à plusieurs programmes d'échange dans le cadre d'ententes internationales, dont un certain nombre donne lieu à la bi-diplomation (l'étudiant reçoit un diplôme émis par l'École, et un diplôme émis par son institution de provenance). Les structures de formation ainsi appliquées dans le cadre de ces programmes d'échange sont reconnues par le Ministère. La structure de programme proposée permettra d'appliquer des modalités d'encadrement et de cheminement visant à assurer une formation ciblée en fonction d'une spécialisation donnée. Les modalités de suivi visant à s'assurer que le programme a été complété en répondant à toutes les exigences prévues sont fondées sur les dispositions précisées dans les ententes mêmes (nombre de crédits à compléter, etc.). En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur des modalités appliquées dans le cas de programmes d'échange ne donnant pas lieu à l'émission d'un diplôme par l'École, et sur le fait que la formule proposée ne se pose pas à l'encontre des règles du Ministère.

Mme Sylvie Normandeau comprend que la structure proposée se pose comme une modalité, parmi d'autres, définie afin de gérer les programmes d'échanges en regard de l'application de nouvelles règles de financement. Considérant que l'ensemble des institutions québécoises aura également à composer avec ces nouvelles règles, elle souhaite que les unités soient informées des formules qui seront appliquées par les institutions ou par d'autres unités. Sur ces aspects, M. Pierre Simonet explique que le Bureau de recherche institutionnelle—BRI procède actuellement au calcul des impacts financiers des nouvelles politiques de financement, et que les unités seront informées des démarches afférentes. Entre autres, les nouvelles règles s'appliqueront selon un principe de parité dans le cas des programmes d'échange; mais selon les pays concernés (par exemple, des échanges entre la France et le Québec), l'application de ce principe n'apparaît pas réaliste, considérant l'écart entre les populations. M. Simonet mentionne que le programme présenté par l'École Polytechnique constitue une formule intéressante.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que la recommandation de la Sous-commission du premier cycle a porté sur les aspects académiques du projet, et que l'on a considéré que les problématiques d'ordre administratif qui se poseront en regard de l'application des nouvelles règles de financement seront prises en compte par les instances institutionnelles appropriées.

Le vote est demandé en regard du projet présenté; douze voix pour, aucune voix contre et quatre abstentions sont inscrites.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat et d'un programme court en ingénierie, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/989^e/408.

CE-989-6.2

Faculté des arts et des sciences

CE-989-6.2

Département de psychologie

- Modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé,
de Majeur et de Mineur en psychologie

A-33/989^e/409, 409.1 et 409.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite Mme Sylvie Normandeau à présenter le projet mentionné.

Les modifications aux programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeur en psychologie proposent de redéfinir leur structure de manière à mieux baliser le cheminement des étudiants, et à ajuster le répertoire de cours obligatoires et de cours à option. Les modifications relatives au cheminement portent sur l'identification de cours obligatoires selon des niveaux de première, deuxième et troisième année (actuellement, les cours obligatoires sont identifiées uniquement par un sigle de niveau 1000), par l'identification et l'imposition de préalables à certains cours, et par la modification des sigles de cours en fonction de leur niveau. Les modifications relatives au répertoire de cours proposent la redéfinition des blocs de cours obligatoires en fonction du tronc commun de formation reconnu par les universités québécoises en regard des exigences de l'Ordre des psychologues du Québec. Le répertoire des cours à option est mis à jour, et les cours à option sont dorénavant regroupés selon des blocs thématiques —Psychologie du développement; Individu, groupe et société; Neuropsychologie et psychologie cognitive; Psychologie du développement et de l'apprentissage; Personnalité, comportement et adaptation; Initiation aux pratiques en psychologie; Méthodologie scientifique— alors que dans la structure actuelle, les cours à option constituent un seul bloc. Les modifications apportées à la structure de ces programmes indiquent également le regroupement de cours à option dans un bloc d'ouverture disciplinaire (bloc Y), considérant que les programmes restructurés ne comporteront plus que 3 crédits de cours au choix. La formule ainsi proposée vise à mieux encadrer le choix des cours portant sur d'autres disciplines, en regard de l'acquisition de connaissances en vue de l'accessibilité aux programmes de deuxième cycle dans les disciplines connexes.

Une modification à la structure du programme de Baccalauréat indique l'abandon de la modalité de cheminement dans le programme selon deux orientations —orientation générale et orientation *honor*—, et identifie plutôt un cheminement *honor* qui correspondra à un bloc de cours précis, le bloc 71 V, à option, comportant de 0 à 12 crédits, constitué d'un cours de 6 crédits, sur le projet de recherche *honor*, d'un cours de 3 crédits, sur des méthodes de recherche avancée, et d'un cours de 3 crédits, sur les méthodes d'analyse quantitative en psychologie.

Les modifications au programme de Mineur visent à restructurer la répartition des crédits du programme selon quatre blocs de cours (au lieu des deux blocs de la structure actuelle), identifiées selon une thématique particulière, en lien avec les principaux domaines de la psychologie contemporaine (Psychologie, science expérimentale; Développement et apprentissage; Individu, groupe et société; Personnalité, comportement, adaptation). Le répertoire de cours du programme de Mineur est ajusté en fonction des modifications apportées aux cours des programmes de Baccalauréat et de Majeur.

À la suite d'une remarque, Mme Normandeau prend note de modifier l'information figurant au début du tableau de la structure du programme de Baccalauréat de manière à indiquer le nombre de crédits devant être complétés dans le cadre du cheminement *honor* (soit les 12 crédits du bloc). Elle prend également note d'une suggestion présentée par M. Jean Duhaime, sur la pertinence d'ajouter un cours sur les grandes religions dans le bloc portant sur l'ouverture disciplinaire. En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur les raisons qui ont déterminé le choix des langues retenues pour les cours de langues du bloc d'ouverture disciplinaire, et sur les vérifications effectuées dans l'attribution de sigles différenciés selon les niveaux 1000, 2000 et 3000, en fonction du niveau de chacun des cours du répertoire.

